

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
À HYDRO-QUÉBEC RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL 2014 DU DISTRIBUTEUR**

CONCILIATION DES ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES

- 1. Références :**
- (i) Pièce révisée HQD-2, document 2.1, p. 6 et 7;
 - (ii) Pièce HQD-2, document 2.2, en liasse, annexe C, p. 5.

Préambule :

(i) Le Distributeur présente au tableau 1, la conciliation de ses résultats statutaires et réglementaires au 31 décembre 2014. Il présente également à la page 7, les ajustements IFRS (1) à (6).

Le Distributeur explique l'ajustement IFRS (6) au montant de -6,8 M\$, comme suit :

« Reclassement entre les rubriques des frais financiers, de la charge de désactualisation et des produits financiers pour rendre la présentation conforme aux IFRS. Ce dernier élément fait l'objet d'un ajustement réglementaire, tel qu'expliqué à la note (h) ci-bas, et n'a aucun impact sur les résultats réglementaires. »

(ii) Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent que :

« 4. PRÉSENTATION DES PRODUITS FINANCIERS DISTINCTEMENT DES FRAIS FINANCIERS

« Selon IAS 1, l'entité doit présenter les charges financières à la face de l'état des résultats et celles-ci ne doivent pas être présentées au net des revenus financiers selon le principe de non compensation des produits et des charges.

Ainsi, les produits financiers sont présentés distinctement. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez confirmer que le solde après ajustements IFRS de la rubrique « Produits financiers » au montant de -6,8 M\$ représente des frais financiers débiteurs.
- 1.2 Veuillez expliquer la présentation des frais financiers au montant débiteur de 6,8 M\$ sous la rubrique « Produits financiers », considérant que l'entité ne doit pas présenter au net des revenus financiers selon le principe de non compensation des produits et des charges, comme indiqué à la référence (ii). Veuillez apporter les correctifs, le cas échéant.

- 2. Références :**
- (i) Pièce HQD-2 révisée, document 2.1, p. 6 et 7;
 - (ii) Pièce HQD-2, document 2.1, p. 9;
 - (iii) Rapport annuel 2012, pièce HQD-12, document 1, p. 5, tableau R-1.2.

Préambule :

(i) Le Distributeur présente au tableau 1, la conciliation de ses résultats au 31 décembre 2014 selon les conventions comptables statutaires et selon les pratiques réglementaires. Il présente également à la page 7, les ajustements réglementaires (a) à (o).

Le Distributeur explique l'ajustement réglementaire (g) au montant débiteur de 13,4 M\$, comme suit : « *Pour refléter l'impact au niveau des durées d'utilité et de l'application des révisions des durées d'utilité estimées* »

(ii) Le Distributeur présente au tableau 3, la conciliation de sa base de tarification au 31 décembre 2014 et son actif total statutaire. Il présente également les ajustements réglementaires (a) à (f).

Le Distributeur explique l'ajustement réglementaire (c) au montant créditeur de 140,3 M\$, comme suit : « *Impact au niveau des durées d'utilité et de l'application des révisions de durée d'utilité estimées* »

(iii) Dans son rapport annuel 2012, le Distributeur présente au tableau R-1.2 l'écart entre la charge d'amortissement 2012 liée aux durées d'utilité statutaires et les durées d'utilité réglementaires totalisant 115,4 M\$:

**Tableau R-1.2
 Charge d'amortissement 2012**

Catégories d'immobilisations corporelles	Statutaire			Impact 2012 (M\$)	Réglementaire		Écart Statutaire vs Réglementaire (M\$)
	Durée d'utilité initiale	Durée d'utilité révisée	Date de la révision		Durée d'utilité	Impact 2012 (M\$)	
Conducteurs moyenne tension	30 ans	60 ans	01/02/2012	49,8	30 ans	-	49,8
Câbles aériens basse tension	30 ans	60 ans	01/02/2012	47,9	30 ans	-	47,9
Canalisations souterraines en béton	40 ans	60 ans	01/02/2012	7,1	40 ans	-	7,1
Poteaux	40 ans	50 ans	01/02/2012	10,6	40 ans	-	10,6
Total				115,4		-	115,4

Demandes :

2.1 Veuillez fournir les composantes de l'ajustement réglementaire lié à la charge d'amortissement au montant débiteur de 13,4 M\$ en 2014, découlant des durées d'utilité statutaires et réglementaires ainsi que les dates de révision statutaires et réglementaires, pour chacune des catégories d'actifs suivantes : conducteurs moyenne tension, des câbles

aériens basse tension, des canalisations souterraines en béton, des poteaux et autres, s'il y a lieu. Veuillez répondre sous la forme du tableau R-1.2 (référence (iii)).

2.2 Veuillez fournir les composantes de l'ajustement réglementaire lié à l'amortissement cumulé au montant créditeur de 140,3 M\$ au 31 décembre 2014, découlant des durées d'utilité statutaires et réglementaires ainsi que les dates de révision statutaires et réglementaires, pour chacune des catégories d'actifs suivantes : conducteurs moyenne tension, des câbles aériens basse tension, des canalisations souterraines en béton, des poteaux et autres, s'il y a lieu. Veuillez répondre sous la forme du tableau R-1.2 (référence (iii)).

3. **Références :**
- (i) Pièce HQD-2, document 2.1, p. 9, tableau 3;
 - (ii) Pièce HQD-4, documents 3.1 à 3.7;
 - (iii) Rapport annuel statutaire 2014 d'Hydro-Québec, p. 82 et 85.

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-annuel/rapport-annuel-2014.pdf>

Préambule :

(i) Le Distributeur présente au tableau 3, la conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification au 31 décembre 2014, dont les « Autres actifs » au montant de 2 151,8 M\$, en vertu des PCGR :

Autres actifs	2 151,8
Compte de nivellement pour aléas climatiques	51,9
Contributions à des projets de raccordement	100,1
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité	376,9
Compte d'écarts - Coûts liés à une entente de suspension	509,7
Compte d'écarts - Projets majeurs (supérieurs à 10 M\$)	30,5
Compte d'écarts - Pannes majeures	27,4
Compte d'écarts - Combustibles	17,4
 Montant à récupérer par un mécanisme en attente d'approbation	
 Remboursement gouvernemental	 23,3
Actif au titre des prestations constituées	1 014,3
Autres actifs	0,6

(ii) Le Distributeur présente des soldes créditeurs au 31 décembre 2014 pour les comptes d'écarts suivants :

Compte d'écarts-Charge locale de transport	-5,1 M\$
Compte d'écarts-Coût de retraite	-14,7 M\$
Compte d'écarts-BEIE	-28,7 M\$
Compte d'écarts-Montant à remettre à la clientèle	-1,9 M\$

(iii) Dans son rapport annuel statutaire 2014, Hydro-Québec, présente respectivement aux notes 10 et 13 le détail des « Autres actifs » et des « Autres passifs » :

NOTE 10 AUTRES ACTIFS

	Note	2014	2013
Actif au titre des prestations constituées	20	3 855	3 886
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a		66	66
Débiteurs ^b		380	281
Autres		15	25
		4 316	4 258

- a) Selon les modalités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le montant global du remboursement sera versé au plus tard le 15 octobre 2019, et des intérêts calculés au taux des acceptations bancaires pour un terme de douze mois seront versés annuellement. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la juste valeur de cet actif financier s'élevait à 66 M\$.
- b) Y compris des actifs de 379 M\$ liés aux écarts entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires (281 M\$ au 31 décembre 2013). Ces actifs font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement autorisé par la Régie, de sorte que leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur. Ils sont recouvrés sur une période de un à six ans.

NOTE 13 AUTRES PASSIFS

	Note	2014	2013
Passif au titre des prestations constituées	20	941	909
Créditeurs ^{a, b}		518	158
		1 459	1 067

- a) Y compris un solde de 10 M\$ au 31 décembre 2014 (20 M\$ au 31 décembre 2013) à payer au gouvernement du Québec en vertu de la *Loi instituant le Fonds du développement nordique*. La tranche à court terme, qui est présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, s'élevait à 10 M\$ aux 31 décembre 2014 et 2013. Ces montants seront versés par tranches de 10 M\$ par année en 2015 et en 2016.
- b) Y compris un passif financier de 365 M\$ lié à une entente relative à la suspension temporaire des livraisons d'une centrale, qui a été approuvée par la Régie en mai 2014. La tranche à court terme, présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, était de 145 M\$ au 31 décembre 2014. Ce passif financier, y compris la tranche à court terme, représente un montant actualisé de 510 M\$ et inclut une somme due en dollars américains qui s'élevait à 38 M\$ (33 M\$ US) au 31 décembre 2014. Le taux effectif de ce passif est de 1,58 %.

Demands :

- 3.1 Veuillez fournir les composantes des « Débiteurs » et des « Créditeurs » présentées à la référence (iii) et déposer une conciliation avec tous les soldes des comptes d'écarts débiteurs et créditeurs au 31 décembre 2014 présentés aux références (i) et (ii).
- 3.2 Veuillez confirmer que le Distributeur sera en mesure de déposer cette conciliation à partir du prochain dépôt du rapport annuel.

COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES ET DES REVENUS REQUIS RECONNUS POUR L'ANNÉE 2014

4. Référence : Pièce HQD-2, document 3, p. 7 à 9, tableau 2.

Préambule :

Le Distributeur présente au tableau 2, les composantes détaillées des revenus requis 2014.

Demandes :

- 4.1 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de la diminution des « Charges de services partagés » au montant de 15,4 M\$, notamment :
- « Immobilier » (-4,3 M\$);
 - « Services de transport » (-5,0 M\$);
 - « Groupe Technologie » (-10,7 M\$).
- 4.2 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de la baisse des coûts capitalisés, notamment :
- Prestations de travail (17,3 M\$);
 - Gestion de matériel (13,6 M\$).
- 4.3 Veuillez déposer les coûts capitalisés réalisés en 2014 et ceux reconnus en 2014, par types d'activités, selon le même niveau de détail présenté au tableau R-16.3 de la pièce B-0070 du dossier R-3905-2014. Veuillez confirmer que le Distributeur sera en mesure de déposer ce tableau à partir du prochain dépôt du rapport annuel.

ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EFFECTIF EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET (ETC)

- 5. Références :** (i) Pièce HQD-10, document 1, p. 4, tableau 2;
(ii) Pièce HQD-10, document 1, p. 5.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente au tableau 2, un écart de 58 ETC (4,8 M\$) relatif au projet Lecture à distance-Phase 1, entre le nombre d'ETC réel et celui reconnu en 2014 (D-2014-037 ajustée).

(ii) Le Distributeur indique qu'une réduction de 415 ETC non anticipée en 2014 découle des éléments d'efficacité suivants :

- « Mise en place par Hydro-Québec d'un processus d'affichage à dates fixes et approbation préalable du président de la division pour tout comblement de postes [note de base de page omise];
- Augmentation de l'offre et de la performance des libres services pour nos clients via le web et le mobile afin de réduire le volume d'appels ;
- Déploiement provincial de l'outil Solutions d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles (SOGEM) permettant d'optimiser l'utilisation des ressources et les déplacements;
- Industrialisation du traitement des demandes de raccordement ;
- Implantation de montages d'ingénierie normalisés ;
- Optimisation de la stratégie d'intervention pour le rétablissement du service en situation d'urgence. »

Demandes :

- 5.1 Veuillez expliquer la hausse de 58 ETC relatif au projet LAD-Phase 1 (référence (i)).
- 5.2 Veuillez quantifier (en ETC et en M\$) chacune des composantes de l'écart de 415 ETC relatif à l'amélioration de la performance opérationnelle (référence (ii)).

PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD)

6. Référence : Pièce HQD-6, document 19, en liasse, p. 9 et 10.

Préambule :

Les tableaux 6 et 7 présentent respectivement les coûts du projet LAD pour la phase 1 et ceux pour les phases 2 et 3, par rapport aux montants reconnus par la Régie.

Pour la phase 1, le Distributeur explique globalement l'écart favorable de 35,6 M\$ (-23,7 M\$ au niveau des investissements et -11,9 M\$ au niveau des charges) par les éléments suivants:

- « 10,4 M\$ favorables provenant des 80 k compteurs CII de la phase 1 dorénavant considérés dans les coûts des phases 2 et 3 ;
- 9,1 M\$ favorables en raison d'un coût unitaire d'achat et d'installation des compteurs plus faible que celui initialement prévu au dossier R-3770-2011, et ce, particulièrement lorsque l'installation est effectuée par des installateurs du Distributeur et en incluant les coûts d'accessoires non prévus. Cet écart inclut également une révision à la baisse du nombre prévu d'interventions requises d'un maître-électricien dans les cas où les

installateurs constatent que l'embase est endommagée et présente un problème de sécurité de l'installation électrique ;

- *8,6 M\$ favorables associés aux coûts moindres que prévus pour le déploiement de l'infrastructure technologique d'information ;*
- *7,1 M\$ favorables découlant de la relocalisation des ressources en relève de compteurs, les employés permanents ayant été réaffectés, au fur et à mesure du déploiement de la phase 1, à des routes de relève non visées par un déploiement. »*

Pour les phases 2 et 3, le Distributeur explique globalement l'écart défavorable de 21,7 M\$ (+43,4 M\$ au niveau des investissements et -21,7 M\$ au niveau des charges) notamment par les éléments suivants :

- *« 10,4 M\$ défavorables provenant des 80 k compteurs CII de la phase 1 dorénavant considérés dans les coûts des phases 2 et 3 ;*
- *36,1 M\$ défavorables découlant de la variation du taux de change sur le prix des compteurs, de l'augmentation du coût unitaire des compteurs installés et des coûts d'accessoires non prévus ;*
- *11,4 M\$ favorables au niveau du Bureau de projet suite au devancement de la fin du déploiement ;*
- *11,6 M\$ favorables en technologies de l'information et attribuables aux frais de licences annuelles, de maintenance et d'exploitation moindres que prévus. »*

Demandes :

- 6.1 Veuillez expliquer l'écart favorable de 35,6 M\$ pour la phase 1 par nature des charges :
- -23,7 M\$ au niveau des investissements;
 - -11,9 M\$ au niveau des charges.
- 6.2 Veuillez expliquer l'écart défavorable de 21,7 M\$ pour les phases 2 et 3 par nature des charges :
- +43,4 M\$ au niveau des investissements;
 - -21,7 M\$ au niveau des charges.